



Comité Syndical du 5 février 2020

Compte rendu

Le Comité Syndical ordinaire, dûment convoqué le 28 janvier 2020, s'est réuni le 5 février 2020 à 18h30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné sous la présidence de **Monsieur Alain BERGER**.

Titulaires

M. ARCHER Jean-Claude	M. RABUEL Guy
M. BALLEFIN Robert	M. REY Christian
M. BERGER Alain	Mme TISSERAND Thérèse
M. COQUET Raymond	M. VASSAL Guy
M. FREMY Didier	M. WIRTH Jean-Pierre
M. LAVILLE Christophe	

Suppléants

M. AIMONETTI Robert	M. DELDICQUE Jean-François
Mme BADIN Pascale	Mme FASSINOT Christine
M. BEJUIT André	M. REYNIER Jacques
M. CARRON Michel	M. ZIERCHER André

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et GINET Frédérique

Excusés : Mmes BARRAL-JOANNES Anne-Laure, SAUGEY Catherine, et Ms BERGER Dominique, BRELET Richard, CASTAING Patrick, CHRQUI Vincent, COCHARD Bernard, COMBEROUSSE Yves, DOYEN Eric, GALLICE Michel, GENTAZ Gilles, GUICHERD André, QUEMIN André, RABATEL Daniel, REYNAUD Jean-Louis, VIAL Martial, VITTE Gérard

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Christian REY est désigné comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 18 décembre 2019, le compte rendu est donc validé.

En introduction, le Président présente l'ordre du jour et les délibérations à prendre.

I - APPROBATION DES COMPTES 2019

a) Compte de gestion 2019

Le Président rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable de la collectivité. Le rapprochement entre le compte administratif 2019 établi par l'ordonnateur et le compte de gestion de ce même exercice ne faisant apparaître aucune discordance, il n'y a pas lieu d'émettre de réserve sur ledit compte de gestion qui peut se résumer comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Résultat Exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	136 293.92 €	28 599.97 €	164 893.89 €
Fonctionnement	216 304.98 €	10 569.58 €	226 874.56 €
Total	352 598.90 €	39 169.55€	391 768.45 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte gestion de l'exercice 2019.

b) Adoption du compte administratif 2019

Mr Christian REY présente le compte administratif 2019 qui se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	18 106.94 €	340 657.43 €
Recettes	46 706.91 €	351 227.01 €
Résultat de l'exercice	28 599.97 €	10 569.58 €
Résultat reporté N-1	136 293.92 €	216 304.98 €
Résultat de clôture	164 893.89 €	226 874.56 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

c) Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Comité Syndical ayant approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant que le résultat s'établit à la somme de 391 768.45 €.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- de reporter à la section d'investissement (compte 001) la somme de 164 893.89 €

- de reporter à la section de fonctionnement (compte 002) la somme de 226 874.56 €

II - BUDGET PRIMITIF 2020

a) Cotisation des E.P.C.I pour l'année 2020

Le Président rappelle que la contribution des EPCI membres du syndicat mixte se fait conformément à ses statuts. Il précise que la population des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT Nord Isère, suivant la source Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) identifiant la population, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, représente 197 864 habitants.

BP 2020	Population DGF 2018 (hab)	Rappel participation 2019 (€)	Population DGF 2019 (hab)	Participation 2020 (€)
Communauté de communes des Vals du Dauphiné	64 405	112 708.75	64 886	113 550.50
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	107 739	188 543.25	108 131	189 229.25
Communauté de communes des collines du nord Dauphiné	24 555	42 971.25	24 847	43 482.25
Total	196 699	344 223.25	197 864	346 262.00

Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant de la cotisation à 1.75 € par habitant pour l'année 2020. La participation des EPCI s'élèvera à un montant total de 346 262 €.

b) Vote du Budget Primitif 2020

Le Président présente le budget primitif 2020.

L'année 2020 est l'année de mise en œuvre du SCoT approuvé. Les dépenses prévues permettent essentiellement de maintenir le fonctionnement de la structure et d'enclencher un travail pédagogique important sur les orientations à mettre en œuvre et faire vivre le SCoT.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	220 372.89 €
Chapitre 012	Charges de personnel	220 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	35 000.00 €
Chapitre 042	Dotation aux amortissements	49 359.11 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	51 705.00 €
TOTAL		576 437.00 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent reporté	226 874.56 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	2 275.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	346 262.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 025.44 €
TOTAL		576 437.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 020	Dépenses Imprévues	12 000.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section	2 275.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	177 978.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	30 000.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 000.00 €
TOTAL		225 253.00 €

Recettes

Chapitre 001	Excédent reporté	164 893.89 €
Chapitre 040	Opération d'ordre (Amort des immos)	49 359.11 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00 €
TOTAL		225 253.00 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Budget primitif 2020.

III - CONTRAT UNIQUE DE LA BOURBRE

Le Président donne la parole à Me EVRARD. Celle-ci rappelle que le Contrat Unique pour la restauration et la préservation des milieux du bassin de la Bourbre a été signé le 21 décembre 2017 jusque 2022. Ce contrat est assorti d'un programme d'actions dans lequel sont identifiées 25 fiches action en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du SCoT Nord-Isère. Les montants figurant dans la présentation des fiches actions qui font l'objet des délibérations, sont ceux établis dans le cadre de ce programme d'action.

Elle précise également que le SCoT Nord-Isère à travers ses orientations pour la préservation de la trame verte et bleue (TVB) identifie le contrat unique de la Bourbre comme outil contractuel et comme document de référence pouvant apporter des éléments aidant à la traduction des corridors dans les documents d'urbanisme.

a) Action n° 41 Rédiger un guide de préconisation pour assurer une intégration solide de la TVB dans les documents d'urbanisme - Demande de subvention auprès de la Région AURA

Sur cette action, Me EVRARD précise que son contenu est en cours de réflexion en lien avec le SMABB et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN). Il ne s'agira pas forcément de réaliser un guide car il en existe déjà beaucoup sur l'objectif de déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme. Il pourrait plutôt s'agir d'apporter des éléments pratiques pour les élus pour faciliter la déclinaison de la TVB localement et faciliter la traduction dans les documents d'urbanisme et le cas échéant la restauration des corridors. Elle précise que les 10 corridors du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) retranscrits dans le SCoT sont des corridors à restaurer.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant

Montant total : 7 240 €

Financement Région AURA (80%) : 5 792 €

Autofinancement (20%) : 1 448 €

Me BADIN demande comment cela se répercutera sur les communes. Me EVRARD indique que la réflexion en cours viserait à réaliser des « porté à connaissance » à l'échelle communale en s'appuyant sur le diagnostic du Contrat unique, voire du Scot et des PLU. Mr LAVILLE demande dans quelle mesure cette action servira les PLU déjà approuvés. Me EVRARD indique qu'il s'agira d'adapter le contenu des fiches au regard de la situation locale en étant par exemple davantage sur l'objectif de restauration, de sensibilisation de la population. Pour le PLUI de la CCVDD, il s'agirait par exemple de proposer une fiche personnalisée par commune et non à l'échelle du PLUI.

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

- D'être maître d'ouvrage de l'action n° 41 Rédiger un guide de préconisation pour assurer une intégration solide de la TVB dans les documents d'urbanisme
- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à la Région AURA d'un montant de 5 792 €
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération

b) Action n° 47 (35 bis) Organiser une formation sur la trame verte et bleue dans les documents de planification à destination des élus, chargés de mission SCOT et PLU et des bureaux d'étude - Demande de subvention auprès de la Région AURA

Me EVRARD poursuit sur la présentation de cette seconde action dont le contenu détaillé est également en cours de définition. Deux options sont à l'étude. La première viserait un public d'élus afin de proposer une formation pragmatique constituée de visites de sites de restauration de corridors, de témoignages d'élus et/ou de chefs d'entreprises ayant restaurés des corridors avec une présentation sur les aspects financiers entre autres. La seconde viserait les bureaux d'études qui accompagnent les communes sur l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale afin de leur proposer une approche méthodologique commune.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant

Montant total : 7 200 €

Financement Région AURA (80%) : 5 760 €

Autofinancement (20%) : 1 440 €

Mr FREMY demande qui assurera la formation. Me EVRARD indique qu'il est prévu de faire appel à un prestataire extérieur.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- D'être maître d'ouvrage de l'action n°47 (35 bis) Organiser une formation sur la trame verte et bleue dans les documents de planification.
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à la Région AURA d'un montant de 5 760 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération

IV - MODIFICATION STATUTAIRE - Changement d'adresse du siège du syndicat mixte

En vue du déménagement, le Président indique qu'il convient d'adapter les statuts car l'adresse du siège y figure. Il est donc proposé d'indiquer la nouvelle adresse à Bourgoin Jallieu, 13 allée des Marettes. Il précise qu'à compter de la notification de cette délibération au Président(e) de chaque intercommunalité membre, le conseil communautaire de chaque intercommunalité dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Me FASSINOT demande s'il n'est pas possible de mentionner uniquement la commune et non l'adresse précise pour éviter de nouvelles délibérations dans le cas où un autre déménagement surviendrait sur la même commune.

Mr RABUEL indique que l'adresse complète doit figurer.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- la modification statutaire concernant l'article 5 précisant la nouvelle adresse du syndicat mixte au 13 allée des Marettes à Bourgoin Jallieu 38300.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, le président annonce qu'il s'agit probablement du dernier comité syndical avant le renouvellement des instances. Il précise cependant que les actuels délégués sont susceptibles d'être encore réunis si nécessaires, et ce, jusqu'à renouvellement des instances, devant avoir lieu avant le 22 mai.

Il indique qu'il ne briguera pas une nouvelle présidence du syndicat mixte. Malgré que ce rôle soit très intéressant, cela demande un important investissement en temps, parfois difficile à concilier avec d'autres responsabilités. Il remercie l'ensemble des délégués pour leur investissement sur ce mandat. Il remercie également la Directrice et l'équipe technique du syndicat mixte pour la gestion des dossiers parfois compliqués notamment lors de l'évolution du périmètre du SCoT en période de révision. Concernant l'avenir du SCoT il réaffirme sa position personnelle d'un regroupement à terme des 2 SCoT du nord de l'Isère, ces territoires ayant des problématiques similaires.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance

Christian REY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'Rey'.

